

Le 3 décembre deux mille dix-huit, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Octeville-sur-mer en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

1) Appel nominal :

Etaient présents à l'appel nominal : M. Jean-Louis ROUSSELIN, M. Alain RICHARD, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Didier GERVAIS, M. Daniel COIGNET, Mme Marie-Claude CRESSENT, Mme Frédérique VAUDRY, M. Thierry LAFFINEUR, M. Pierre LEVASSEUR, Mme Marie-France BEAUVAIS, M. Patrick SILORET, Mme Christine DONNET, M. Georges LEMAITRE, M. Olivier ROCHE, Mme Christelle DURAND, Mme Anne LANCTUIT, Mme Claire BEAUFILS, M. Romain GUYADER, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT.

Etaient absents : Mme Michèle GAUTIER, M. William GRARD, Mme Monique MODESTE, Mme Janine MIELLE, Mme Valérie VAST.

2) Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick SILORET

3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2018, sous réserve des modifications suivantes :

- *Françoise CHARLES :*
 - o *page 5 : on doit construire 1 logement social pour 5 logements et non pour 6 logements ;*
 - o *page 10 : ce n'est pas « annulation de la démolition du presbytère », mais « démolition de la salle de réunion » (même chose page 17)*

4) Classement de voiries dans le domaine public communal

Monsieur le maire : les caractéristiques de certains chemins ruraux et de certaines impasses sont devenues au fil des ans, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. Or, leur classement dans le domaine privé de la commune n'a jamais été remis en cause.

Pour mémoire, les voiries suivantes seront maintenues en tant qu'impasses privées :

DENOMINATION	TYPE DE VOIES	LONGUEUR EN METRES
Allée des Châtaigniers	Impasse privée	88
Allée des Ecureuils	Impasse privée	94
Allée des Lièvres	Impasse privée	50
Allée des Pommiers	Impasse privée	153
Impasse Barthélémy	Impasse privée	115
Impasse Cauchoise	Impasse privée	77
Impasse Charles Della Bella	Impasse privée	155

Impasse de la Cavée	Impasse privée	44
Impasse de la Chapelle	Impasse privée	82
Impasse de la Découverte	Impasse privée	435
Impasse de la Ferme	Impasse privée	70
Impasse de la Ferme Hamel	Impasse privée	102
Impasse de Mérinville	Impasse privée	266
Impasse des Alouettes	Impasse privée	275
Impasse des Bassins	Impasse privée	174
Impasse des Capucines	Impasse privée	96
Impasse des Hironnelles	Impasse privée	223
Impasse des Maraîchers	Impasse privée	81
Impasse des Marronniers	Impasse privée	139
Impasse des Peupliers	Impasse privée	122
Impasse des Pins	Impasse privée	73
Impasse des Quesneaux	Impasse privée	120
Impasse du Fer à Cheval	Impasse privée	43
Impasse du Golf	Impasse privée	55
Impasse du Verger	Impasse privée	86
Impasse Héma	Impasse privée	227
Impasse Hérault	Impasse privée	228
Impasse Marie Curie	Impasse privée	168
Impasse Maurice Leblanc	Impasse privée	78
Impasse Roland Affagard	Impasse privée	60

Les voies suivantes ont quant à elles vocation à demeurer dans le domaine public départemental :

Avenue de la Patrouille de France	Route départementale	1741
Route de la Chesnaie – RD 147, sauf portion située entre le giratoire de la rue Hippocrate (PR 5+0,70) et la pointe de l’îlot séparateur en amorce de la RD6382 (PR 5+232)	Route départementale	1666
Route de Montivilliers – RD 31	Route départementale	1289
Route de Saint-Barthélémy – RD 79	Route départementale	1470
Route d’Etretat – RD 940	Route départementale	4575

Enfin, les voies suivantes étaient déjà classées dans le domaine public communal :

Avenue Michel Adam	Voie communale	1741
Chemin de la Brière	Voie communale	1356
Chemin de la Mer et du Croquet	Voie communale	1010
Chemin de l’Arsenal	Voie communale	1189
Chemin de Saint-Supplix	Voie communale	322
Chemin du Cramolet	Voie communale	1279
Chemin du Golf	Voie communale	2708
Route de la Chesnaie – RD 147 entre le giratoire de la rue Hippocrate (PR 5+0,70) et la pointe de l’îlot séparateur en amorce de la RD6382 (PR 5+232)	Voie communale	176
Route de Dondeneville	Voie communale	1314
Route de la Plage	Voie communale	411
Route de Montivilliers	Voie communale	1539
Route de Réauté	Voie communale	453

Route de Saint-Barthélémy	Voie communale	1563
Route de Saint-Supplix	Voie communale	2287
Route des Monts-Trottins	Voie communale	1045
Route des Tilleuls	Voie communale	1222
Rue Abbé Jean Ribault	Voie communale	359
Rue Albert Lebigre	Voie communale	121
Rue André Lebas	Voie communale	226
Rue Armand Salacrou	Voie communale	154
Rue Asselin de Villequier	Voie communale	240
Rue Auguste Huart	Voie communale	618
Rue Auguste Le Conte	Voie communale	650
Rue Bossière	Voie communale	55
Rue de Bourne End	Voie communale	55
Rue de la Bruyère	Voie communale	47
Rue de la Chapelle	Voie communale	284
Rue de Verdun	Voie communale	138
Rue d'Equerville	Voie communale	2928
Rue des Genêts	Voie communale	307
Rue des Martyrs	Voie communale	273
Rue du 12 septembre 1944	Voie communale	68
Rue du Café Blanc	Voie communale	276
Rue du Commandant Cousteau	Voie communale	93
Rue du Cramolet	Voie communale	299
Rue du Croquet	Voie communale	216
Rue du Lieutenant André Malandain	Voie communale	406
Rue du Manoir	Voie communale	74
Rue du Vieux Puits	Voie communale	110
Rue Emile Aubourg	Voie communale	62
Rue Fafin	Voie communale	91
Rue Félix Faure	Voie communale	227
Rue Georges Leroux	Voie communale	140
Rue Germaine Coty	Voie communale	184
Rue Hérault de Caen	Voie communale	91
Rue Louis Boulenger	Voie communale	137
Rue Michel Morin	Voie communale	364
Rue Paul-Emile Victor	Voie communale	90
Rue René Coty	Voie communale	162
Rue René Raas	Voie communale	435
Rue Robert Trouart	Voie communale	66
Rue Victor Hugo	Voie communale	205
Sente de la Demoiselle	Voie communale	62
Voie communale n° 8	Voie communale	578

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Françoise CHARLES : dans le budget, on a une ligne pour les rénovations de voirie. Que va-t-il se passer avec la création de la communauté urbaine ?

Jean-Louis ROUSSELIN : ces dépenses vont faire l'objet d'un transfert de compétence et donc d'un transfert de charges. Les dépenses d'investissement des 10 dernières années sont en cours d'évaluation dans les communes et en discussion avec les services de la future communauté urbaine pour évaluer le montant du transfert de charges.

Françoise CHARLES : quel est l'intérêt pour la commune d'augmenter le linéaire de voirie ?

Jean-Louis ROUSSELIN : si on ne le fait pas, les voiries du domaine privé de la commune resteront dans le giron de la commune et il nous appartiendra de les entretenir nous-mêmes et de payer le transfert de charges.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5) Recensement de la longueur de voirie communale

Monsieur le maire : la dotation globale de fonctionnement (DGF) est une dotation de fonctionnement attribuée notamment aux communes par l'Etat. Elle est fixée chaque année par la loi de finances et se décline en deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes ;
- une dotation d'aménagement : celle-ci englobe notamment les trois dotations de péréquation communale, dont la dotation de solidarité rurale (DSR).

Pour que l'Etat puisse calculer la DSR, la commune d'Octeville-sur-mer doit actualiser tous les ans la longueur de voirie communale.

A la suite d'une mise à jour (actée par délibération adoptée lors de cette même séance du conseil municipal), elle est dorénavant la suivante :

- voies communales : 58 872 mètres ;
- chemins ruraux : 4 839 mètres.

Soit un total de voirie communale de 63 111 mètres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) Dénomination de l'impasse du Souvenir

Monsieur le maire : à l'occasion des travaux de réalisation de la déviation d'Octeville-sur-mer au début de la décennie 1980, l'impasse des Roses a été coupée en deux.

Je vous propose de renommer « chemin du Souvenir » la partie de l'impasse des Roses située le long de l'entrée principale du cimetière, entre la RD940 et la rue Auguste Huart.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7) Classement dans le domaine public des espaces extérieurs de la résidence Appel du large

Monsieur le maire : la société France Europe Immobilier aménage actuellement un lotissement sur la parcelle ZA n° 486.

Je vous propose de classer dans le domaine public de la commune une partie de la parcelle ZA n° 486, d'une surface de 911 m² environ affectée à l'usage de chaussée et de trottoirs, ainsi que les espaces verts (zones enherbées et noues) d'une surface de 126 m².

Ce classement dans le domaine public est expressément conditionné à l'acceptation par la Communauté de l'agglomération havraise du classement dans son patrimoine des ouvrages et réseaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8) Demande de labellisation Ecoquartier pour les travaux autour de la place Foch

Monsieur le maire : depuis plusieurs années, la commune mène une réflexion sur l'aménagement des espaces publics et la construction de logements autour de la place Foch.

Sur la proposition de l'antenne havraise de la Direction départementale des territoires et de la mer, je vous propose de lancer une démarche de labellisation Ecoquartier pour ces espaces.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9) Classement de l'impasse Gosselin dans le domaine public communal – ajouts

Monsieur le maire : lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2018, vous avez accepté de classer l'impasse Gosselin dans le domaine public communal.

Je vous propose de classer également dans le domaine public communal le lot 5 (correspondant à l'entrée des lots 1 à 4), ainsi que le parking.

La surface totale concernée par ce classement dans le domaine public communal est d'environ 880 m² :

- parcelle ZK 648 (nouvelle numérotation de la parcelle ZK n° 353) pour 680 m² ;
- lot 5 pour environ 200 m².

La délibération est adoptée à l'unanimité

10) Achat d'une parcelle de terrain à M. et Mme Sébastien DELAHAIS pour la réalisation d'une réserve incendie

Monsieur le maire : lors du conseil municipal du 3 juillet dernier, vous avez autorisé l'achat de terrains (issu des parcelles ZP553 et ZP 61) pour la réalisation de deux réserves incendie. A la demande des notaires, des précisions doivent être apportées à la délibération.

Pour mémoire, la commune a décidé de procéder à l'installation de deux réserves incendie chemin de la Mer et du Croquet afin d'assurer la défense incendie.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de racheter deux parcelles de terrain.

Je vous propose de procéder, par cette délibération, à l'achat d'une parcelle à M. et Mme Sébastien DELAHAIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11) Achat d'une parcelle de terrain à M. et Mme Christophe VASSE pour la réalisation d'une réserve incendie

Monsieur le maire : lors du conseil municipal du 3 juillet dernier, vous avez autorisé l'achat de terrains (issu des parcelles ZP553 et ZP 61) pour la réalisation de deux réserves incendie. A la demande des notaires, des précisions doivent être apportées à la délibération.

Pour mémoire, la commune a décidé de procéder à l'installation de deux réserves incendie chemin de la Mer et du Croquet afin d'assurer la défense incendie.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de racheter deux parcelles de terrain.

Je vous propose de procéder, par cette délibération, à l'achat d'une parcelle à M. et Mme Christophe VASSE.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12) Vente d'une parcelle au Conseil départemental pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD940

Monsieur le maire : je vous propose, dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire sur la RD 940, de céder au Conseil départemental une parcelle de terrain de 58 m² environ à détacher de la parcelle AA 27 (issues de l'emprise de terrain occupée par les services techniques) pour la somme d'un euro symbolique.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13) Achat d'une parcelle de terrain à M. et Mme Sébastien DELAHAIS pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD940

Monsieur le maire : dans les prochaines semaines, le Conseil départemental va lancer les travaux de construction d'un nouveau rond-point sur la RD 940. Ce nouvel équipement permettra de faciliter les accès au centre-bourg et de sécuriser les accès de part et d'autre de la RD940.

Dans le cadre de la construction de ce rond-point, il est nécessaire de procéder à l'achat d'une parcelle de terrain de 469 m² environ (à détacher de la parcelle ZP n° 816) à M. et Mme Sébastien DELAHAIS (domiciliés 78 impasse du Cigare - 76790 Le Tilleul), pour un montant maximum de 1876 €, auquel il convient d'ajouter la prise en charge des éventuels frais de levée d'hypothèque.

Le bornage sera réalisé par le Conseil départemental dans le cadre de la construction du rond-point.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14) Lancement d'une enquête publique portant sur le classement de délaissés de voirie dans le domaine public communal

Monsieur le maire : comme dans de nombreuses communes, des trottoirs ont été bâtis sur des propriétés privées. Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation, notamment dans la perspective du projet de rénovation du centre-bourg.

Je vous propose de régulariser cette situation. Cela passe par le lancement d'une enquête publique portant sur l'intégration dans le domaine public communal de délaissés de voirie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15) Levée de l'indice 175

Monsieur le maire : l'indice CETE-76481-175 indiquait la présence d'une cavité souterraine en bordure du 2 chemin des 15 Chênes à Octeville-sur-mer.

Au vu de l'engagement du bureau d'études CEBTP sur l'absence de vides francs caractéristiques de la présence d'exploitations souterraines (de type marnières ou argilières) au droit des sondages menés en juin 2008, et considérant que le protocole de cette étude correspond à celui défini par les services de l'Etat pour la recherche de cavités souterraines, je vous propose par conséquent de bien vouloir prononcer la levée de l'indice n° 175.

Pour votre complète information, la Communauté de l'agglomération havraise a mené des investigations récentes sur l'indice n° 61, localisé sur la parcelle située de l'autre côté de la route départementale 147, et à l'origine de l'implantation de cet indice n°175. Elles indiquent qu'il s'agit d'un désordre d'origine karstique.

Il est à noter que l'historique des différentes investigations géotechniques qui ont eu lieu sur la zone sera fourni pour toute acquisition, permis de construire ou travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16) Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement public foncier de Normandie

Monsieur le maire : l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) et la CODAH ont signé le dernier programme d'action foncière (PAF) le 11 mai 2016 afin de répondre aux demandes des collectivités territoriales en matière de réalisation de logements sur leur territoire.

La commune d'Octeville-sur-mer avait ainsi inclus diverses parcelles dans une opération intitulée « centre PTT » :

Nom du site	Section	Numéro	Superficie en m2	Adresse
Centre PTT extension	AA	329	2 500	5349 rue du Croquet
	AA	392	2 028	4 rue de Verdun
	AA	94	978	6805 rue Germaine Coty
	AA	96	1 080	6894 rue Fafin
	AA	286	49	Le Bourg
	AA	100	146	5600 rue Félix Faure
	AA	369	342	Rue Félix Faure
	AA	234	1 396	5749 rue René Coty

Par délibération du 29 novembre 2018, la CODAH a autorisé l'Etablissement public foncier de Normandie, à la demande de la commune d'Octeville-sur-mer, à ajouter à cette opération « centre PTT » les parcelles AA n° 98, 99, 370, 377 et 378 d'une contenance globale de 1 425 m² sises rue Fafin, Félix Faure et de Verdun.

Je vous propose :

- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette extension de l'opération ;

- de m'autoriser à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFN sur le périmètre formé par les parcelles susnommées. Cela permettra d'acquérir les immeubles situés dans le périmètre de la délégation pour mettre en œuvre le projet de la commune.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : ce que vous nous présentez n'est pas conforme au PLU. J'aurais aimé que le projet soit présenté aux habitants et que la commission urbanisme se prononce aussi. Le projet change la configuration du bourg d'Octeville. Comment vont être associés les Octevillais ? Va-t-on dépasser le nombre de 600 logements prévus sur les 15 prochaines années ?

Jean-Louis ROUSSELIN : on a eu des opportunités : des riverains nous ont démarché pour nous indiquer qu'ils souhaitaient vendre leur habitation. Concernant l'extension de ce projet, les services viennent de recevoir une déclaration d'insalubrité pour la maison mitoyenne de la maison brûlée située rue de Verdun. Le logement situé au dessus de Proxi est aussi insalubre. On doit se poser des questions sur l'état de l'habitat, surtout au regard de ce qui vient de se passer à Marseille (effondrement de plusieurs immeubles il y a quelques semaines). Racheter deux biens supplémentaires derrière les P'tits papiers permettra aussi d'étendre la parcelle sur laquelle travaille Alcéane et de réaliser la construction d'un premier immeuble pour reloger directement le Proxi (sans passer par l'opération tiroir prévue initialement). Quant à l'information des Octevillais, elle sera bien entendu faite.

Avec l'extension de ce projet, on ne va pas beaucoup augmenter le nombre de logements.

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : allez-vous respecter les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prévues dans le PLU ?

Jean-Louis ROUSSELIN : oui. Les OAP forment des recommandations et non des prescriptions. Sur la ferme Lecoq, les OAP prévoyaient de construire des logements en bande, mais ça ne permettrait pas de construire de logements avec ascenseurs pour personnes âgées. On a accepté une légère modification des OAP parce que le projet du promoteur permet en fait d'améliorer la situation des personnes âgées en leur proposant un logement plus adapté à leurs besoins.

Françoise CHARLES : la parcelle AA92 est toujours incluse dans la délibération. Par ailleurs, je ne suis pas d'accord quand vous parlez de logements en mauvais état pour les logements de REGIS et de Mme DURECU. Je suis choquée parce que vous voulez détruire la maison de M. REGIS qui est la maison typique d'Octeville, et vous vous étiez engagé à maintenir ce genre de maison.

Jean-Louis ROUSSELIN : la partie en « L » empêche de sortir facilement le projet d'Alcéane. Et je vous garantis que les propriétaires souhaitent vendre leurs biens. Ils sont venus me voir pour me les proposer.

La délibération est adoptée à la majorité (contre : Mme Sandrine LEBARON, Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT ; abstention : Mme Jeanine MIELLE, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE).

17) Adoption d'une convention avec la CODAH pour la création d'un service informatique commun

Monsieur le maire : lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2014, vous avez adopté le schéma de mutualisation des services de la Communauté de l'agglomération havraise. Ce schéma avait été rendu obligatoire par la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

Je vous propose aujourd'hui, conséquence de l'application de ce schéma, d'adopter une convention portant sur la création d'un service commun entre la CODAH et la commune d'Octeville-sur-mer pour les missions assumées par la Direction des systèmes d'information de la CODAH.

Concrètement, ce service commun permettra à la commune de recourir aux services et applicatifs de la CODAH pour l'informatique et la téléphonie.

Il n'est pas nécessaire de faire valider cette convention par le Comité technique, aucun personnel de la commune n'étant transféré dans le service commun.

Comme vous avez pu le constater, la convention ne prévoit pas les coûts de la création de ce transfert. Comme pour toute création de service commun, les coûts seront déterminés lors de discussions engagées entre la CODAH et la commune ; le fruit de ces discussions sera soumis à une Commission d'évaluation des transferts de charges (CETC) prévue en février 2019, puis au conseil municipal d'Octeville-sur-mer de mars ou mai 2019.

Le nouveau service sera créé le 1^{er} janvier 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité

18) Revalorisation du montant des titres restaurant

Monsieur le maire : lors de la séance du 11 mai 2010, le conseil municipal a décidé de verser aux agents communaux, sous conditions, des titres restaurant pour un montant de 5 € par titre. Un règlement intérieur des tickets restaurant a été approuvé lors de la séance du 3 février 2014 : il permet notamment de définir les conditions d'attribution des titres restaurant.

Je vous propose de revaloriser le montant du titre restaurant à 8 € par titre à compter du 1^{er} janvier 2019, celui-ci n'ayant subi aucune augmentation depuis 2010. Pour mémoire, la moitié du coût des titres restaurant est pris en charge par les agents.

Pour l'année 2019, le budget des titres restaurant versés aux agents communaux s'élèvera à environ 20 000 € sur la part communale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19) Transfert des dépendances de voirie à la Communauté urbaine

Monsieur le maire : par arrêté du 19 octobre 2018, la Préfète de Seine-Maritime a décidé de procéder à la création au 1^{er} janvier 2019 d'une Communauté urbaine issue de la fusion de la

Communauté de l'agglomération havraise (CODAH), de la Communauté de communes de Caux Estuaire et de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval.

Au nombre de ses compétences obligatoires listées par l'article L 5215-20 du CGCT figure « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie – signalisation – parcs et aires de stationnement ».

La composante « création » de la compétence voirie peut être définie comme autorisant la communauté urbaine à construire et ouvrir des voies nouvelles ainsi qu'à ouvrir à la circulation publique des voies privées.

Le volet « aménagement », pour sa part permet à la communauté urbaine de prendre toute décision qui a trait notamment à l'élargissement, au redressement d'une voie, l'établissement d'un plan d'alignement de la voirie ou à la réalisation d'équipements routiers.

Enfin, le dernier item de la compétence voirie, l'« entretien » qui comprend la maintenance, au regard de son imbrication avec le pouvoir de police du maire en matière de sécurité et de commodité de passage dans les rues, nécessite de délimiter le champ d'intervention de chaque autorité.

Par ailleurs, il convient de définir les dépendances de voirie transférées à la communauté urbaine.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Romain GUYADER : la commune garde-t-elle un droit de regard sur un plan d'entretien des voiries situées sur le territoire communal ?

Jean-Louis ROUSSELIN : nous souhaitons fonctionner comme on le fait pour le syndicat électrique, c'est-à-dire que les programmes sont présentées par la commune et validés par le syndicat.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT).

20) Avis sur le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

Monsieur le maire : la loi impose la mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social. Il vise à simplifier les démarches des demandeurs de logement social et à favoriser le partage de l'information entre les partenaires.

La CODAH et ses partenaires ont élaboré ce plan dans le cadre de la conférence intercommunale du logement.

Le Plan partenarial s'articule avec les orientations relatives aux attributions de logement et le programme local de l'habitat 2016-2021. Il prend également en compte les priorités d'intervention définies dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022).

La Préfecture et la Conférence intercommunale du logement ont émis un avis favorable au projet de plan partenarial.

Je vous propose que la commune se prononce sur ce PDALHPD 2017-2022 en rendant un avis favorable.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

21) Convention avec l'association Sidel pour la location du terrain annexe de l'Espace du littoral

Monsieur le maire : l'association sportive SIDEL Omnisports a fait part à la commune de son souhait de bénéficier de créneaux le midi dans l'Espace du Littoral pour proposer des activités physiques aux salariés de cette société.

Je vous propose de m'autoriser à signer une convention particulière entre la commune d'Octeville-sur-mer et l'association sportive SIDEL Omnisports.

La signature de cette convention entraîne le versement à la commune par l'association d'une somme annuelle de 1980 € pour la location de la salle.

La délibération est adoptée à l'unanimité (ne prend pas part au vote : M. Patrick SILORET).

22) Convention de groupements de commande pour l'achat d'équipements professionnels de cuisine

Monsieur le maire : la ville du Havre, la commune de Cauville-sur-mer, la commune de Sainte-Adresse, la commune de Montivilliers et la commune d'Octeville-sur-mer doivent renouveler leurs marchés pour l'achat d'équipements professionnels de cuisine.

L'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics, après signature d'une convention constitutive qui en fixe les modalités de fonctionnement.

Au regard de l'intérêt économique que présente le groupement de commandes pour cette fourniture de services, un projet de convention a été établi.

La ville du Havre, désignée comme coordonnateur du groupement, est chargée des opérations de mise en concurrence sous forme d'un appel d'offres, à l'issue duquel seront établis des accords-cadres à bons de commande, en gestion séparée.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23) Don à la Ligue contre le cancer

Monsieur le maire : Maël Toutain était inscrit à l'école maternelle *Les Lutins* depuis la rentrée de septembre 2018. Il est décédé quelques semaines après la rentrée.

Je vous propose d'attribuer en sa mémoire une subvention de 100 € à la *Ligue contre le cancer*, conformément au souhait de la famille.

La délibération est adoptée à l'unanimité

24) Inscription au programme 2018 du Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime

Monsieur le maire : le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) assure la gestion des réseaux d'énergie pour le compte de la commune.

Je vous propose d'inscrire au titre de la programmation 2018 du SDE76 :

NOM DU PROJET	VOIRIE CONCERNEE	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	PARTICIPATION DE LA COMMUNE	SUBVENTION DU SDE 76
Projet-EP-2017-0-76481-M72	rue René Raas jusque chemin des Quatre Fermes (version 1.1)	30 059,37 € TTC	14 039,34 € TTC	16 020,03 € TTC
Projet-EP-2017-0-76481-M73	rue Michel Morin - chemin liaison école des Falaises	19 020,35 € TTC	7 972,46 € TTC	11 047,89 € TTC
Projet-EP-2017-0-76481-M231	rue du Café Blanc x RD940 armoires P et V	24 251,10 € TTC	8 343,21 € TTC	15 907,89 € TTC
	TOTAUX	73 330,82 € TTC	30 355,01 € TTC	42 975,81 € TTC

Les conventions seront transmises ultérieurement à la commune par le SDE76.

La délibération est adoptée à l'unanimité

25) Cession du cabinet médical de la rue Germaine Coty

Monsieur le maire : lors de la séance du conseil municipal du 26 juin 2016, vous aviez accepté de procéder à l'achat d'un cabinet médical sis 8 rue Germaine Coty, afin d'y accueillir deux médecins pendant la construction de leur propre cabinet médical.

Cet achat a permis l'enracinement à Octeville-sur-mer des deux médecins. Ils seront rejoints dans leur nouveau cabinet médical par trois autres confrères et 4 infirmières.

La commune n'ayant pas vocation à conserver le cabinet médical du 8 rue Germaine Coty dans son patrimoine, je vous propose d'en engager la cession au profit de professionnels de santé. L'acte de vente prévoira une servitude de maintien en cabinet médical ou paramédical pendant une durée au moins égale à 10 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité

26) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'aide aux victimes des inondations de l'Aude

Monsieur le maire : je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour aider à la reconstruction des équipements publics dévastés lors des inondations du 15 octobre 2018.

Les aides sont collectés par le Département de l'Aude.

La délibération est adoptée à l'unanimité

27) Décisions modificatives

Monsieur le maire : je vous propose d'adopter une décision modificative :

Statue pour le giratoire de la RD940

2161		Œuvres et objets d'art	+ 6 500 €

21318		Autres bâtiments publics	- 6 500 €

Evacuation de déchets (Unifer)

022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 944 €

611		Prestations de services	+ 2 944 €

Centre français de la copie

022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 192,50 €

651		Redevances concessions, brevets	+ 192,50 €

Réparation des statues du rond-point du Pêcheur

022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 392 €

61558		Entretien autres biens mobiliers	+ 1 392 €

Réhabilitation du chemin des Primevères

2151		Réseaux de voirie	+ 65 650 €

21318		Autres bâtiments publics	- 65 650 €

Ouverture opération 13 (travaux sur l'église Saint-Martin)

2031		Frais d'études	- 10 956 €

2031	opération 13	Frais d'études	+ 10 956 €

Travaux de mise en sécurité de l'église Saint-Martin

2318	opération 13	Immobilisations en cours – constructions	+ 47 280 €

21318	opération 12	Autres bâtiments publics	- 47 280 €

Aménagement giratoire du Croquet (socle statue et fourreaux)

2145		Constructions sur sol d'autrui – installations générales, agencements	+ 2 545 €

21318	opération 12	Autres bâtiments publics	- 2 545 €

Abri bus – giratoire du Croquet

2138		Autres constructions	+ 3 660 €

21318	opération 12	Autres bâtiments publics	- 3 660 €

Convention CODAH travaux sur le chemin du Fond du Val

2041513		GFP de rattachement – projet d'infrastructure	- 30 000 €

2151		Réseaux de voirie	+ 30 000 €

Cantine : virement de crédits entre alimentation et livraison repas Harfleur

60623		Alimentation	+ 9 000 €

6042		Achat de prestations de service	- 9 000 €

Carburant (crédits supplémentaires)

60622		Carburants	+ 1 900 €

60612		Energie	- 1 900 €

Extension du serveur informatique de la mairie

21533		Réseaux câblés	- 7 765 €

2183		Matériel informatique	+ 7 765 €

Charges de personnel - crédits supplémentaires

64131		Rémunérations	+ 35 000 €

617		Etudes et recherches - autres opérations d'aménagement urbain	- 35 000 €

Ouverture de crédit en équilibre : charges de personnel

Recettes de fonctionnement			
6419		Remboursements sur rémunération du personnel	40 000 €

Dépenses de fonctionnement			
64131		Rémunérations	40 000 €

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Françoise CHARLES : j'ai été interpellée par des habitants de la rue d'Ecqueville qui auraient préféré que ce soit cette voie qui soit rénovée prioritairement plutôt que l'impasse des Primevères.

Didier GERVAIS : il reste 100 mètres vraiment dégradés sur la rue d'Ecqueville, mais deux tranches seront encore nécessaires. L'impasse des Primevères était très dégradée et méritait une rénovation complète.

La délibération est adoptée à la majorité (abstention : Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Mme Sandrine LEBARON, Mme Jeanine MIELLE, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Claudine MABIRE, Mme Valérie VAST)

28) Autorisations de programme pour 2019

Monsieur le maire : le budget de la commune pour 2019 sera voté dans le courant du mois de mars 2019. Afin de permettre l'activité des services municipaux en début d'année, je vous demande l'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

DESIGNATION	IMPUTATION	MONTANT
Aménagement de bâtiments (marché global de performance énergétique)	2135 - « installation générale, agencement »	250 000 €
Autres matériels	2188 - « autres immobilisations corporelles »	15 600 €
Achat de mobilier pour les services municipaux	2184 « mobilier »	5 000 €
Construction	2313 - opération 11 « cuisine centrale »	50 000 €
Modification et révision allégée du PLU	202 - « frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme »	5 000 €
Chemin du Fond du Val	2151 - « réseaux de voirie »	5 500 €
Achat d'un columbarium	21316 - « équipements du cimetière »	26 000 €
Achat d'un véhicule	2182 - « matériel de transport »	50 000 €
Appareils et petits équipements	2188 - opération 11 « cuisine centrale »	50 000 €
TOTAL		457 100 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

29) Adoption d'un avenant n° 2 à la convention de services partagés avec la CODAH

Monsieur le maire : dans le cadre d'une bonne organisation des services de la CODAH dans des conditions d'efficacité, de sécurité juridique, financière et technique, et de continuité des services rendus à la population, la commune d'Octeville-sur-mer et la CODAH ont établi des conventions d'autorisation d'accès aux moyens et services communaux.

« L'instruction des actes d'urbanisme sur le territoire » assurée par les services de la commune d'Octeville-sur-mer pour le compte de la CODAH ayant généré une importante activité en 2017, la CODAH a décidé de procéder au remboursement de la commune aux frais réels.

Je vous propose de conclure un avenant n° 2 à la convention de services partagés entre la commune et la CODAH.

La délibération est adoptée à l'unanimité

30) Adoption d'une convention avec la CODAH pour un fonds de concours pour des travaux de sécurisation de l'église Saint-Martin

Monsieur le maire : la commune va procéder dans les prochaines semaines à des travaux de sécurisation de l'église Saint-Martin. Ces travaux sont un préalable nécessaire à l'engagement de travaux de plus grande ampleur d'ici à 3 ans.

Je vous propose de m'autoriser à solliciter une participation de la Communauté d'agglomération du Havre (CODAH) au titre du fonds de concours d'investissement de 30 millions pour les communes membres.

Je vous propose également de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

31) Adoption d'une convention avec la CODAH pour un fonds de concours pour la rénovation du chemin des Primevères

Monsieur le maire : la commune a procédé récemment à la rénovation du chemin des Primevères.

Je vous propose de m'autoriser à solliciter une participation de la Communauté d'agglomération du Havre (CODAH) au titre du fonds de concours d'investissement de 30 millions pour les communes membres.

Je vous propose également de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

32) Attribution du marché d'exploitation de chauffage

Monsieur le maire : par délibération du 31 mai 2017, vous m'avez autorisé à signer une convention de groupement de commande relative à l'organisation de la consultation et à l'attribution d'un ou plusieurs marchés d'exploitation de chauffage, pour la ville du Havre, la CODAH, le CCAS de la ville du Havre, la SPL des Docks et la commune d'Octeville-sur-mer.

Pour mémoire, c'est la ville du Havre qui avait été désignée comme coordonnateur mandataire du groupement.

La Commission d'appel d'offres de la Ville du Havre s'est réunie le 30 novembre 2018 et a attribué le marché à la société CRAM SAS.

La délibération est adoptée à l'unanimité

33) Demande de subvention auprès du Conseil régional et du Conseil départemental suite à l'attribution du marché d'exploitation de chauffage

Monsieur le maire : vous venez d'attribuer le marché d'exploitation de chauffage. Ce marché comprend la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans trois bâtiments communaux (complexe Michel Adam, école Les Lutins, Espace du Littoral).

Je vous propose de m'autoriser à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de la Seine-Maritime, ainsi que du Conseil régional de la Normandie pour la réalisation de ces projets.

La délibération est adoptée à l'unanimité

34) Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la réalisation d'équipements de défense incendie

Monsieur le maire : dans le cadre de l'application du nouveau Règlement départemental de défense contre l'incendie, la commune souhaite implanter des réserves incendies et poteaux incendies sur le territoire communal, afin de protéger des secteurs actuellement non couverts.

Je vous propose de m'autoriser à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de la Seine-Maritime pour la réalisation de ces équipements.

La délibération est adoptée à l'unanimité

35) Signature d'une convention de réserve foncière avec l'Etablissement public foncier de Normandie

Monsieur le maire : il y a quelques mois, le propriétaire de la parcelle AA 242 sise rue Félix Faure m'a fait part de son souhait de vendre son bien. Ce bien intéresse fortement un bailleur qui souhaite procéder à une opération de démolition / reconstruction.

Une demande de portage a été transmise par la commune à l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN). Elle a été soumise à son Comité d'engagement. Un avis favorable à la prise en charge de l'opération a été rendu.

Je vous propose de délibérer pour demander l'intervention de l'EPFN et engager la commune à un rachat du bâtiment dans le délai de 5 ans. Je vous propose également de m'autoriser à signer le projet de convention de réserve foncière avec l'EPFN.

La délibération est adoptée à l'unanimité (contre : Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT ; abstention : Mme Sandrine LEBARON)

36) Inscription de la résidence Appel du large au programme 2018 du Syndicat départemental de l'énergie

Monsieur le maire : le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) assure la gestion des réseaux d'énergie pour le compte de la commune.

Je vous propose d'inscrire un nouveau projet au titre de la programmation 2018 du SDE76.

Françoise CHARLES : par où sortiront les voitures de cette résidence ? La Communauté urbaine prendra-t-elle en charge l'élargissement de la rue du Café Blanc ?

Didier GERVAIS : ils sortiront par la rue d'Ecqueville ; la sortie par la RD940 est privée. L'élargissement sera réalisé par la Communauté urbaine si la commune lui soumet cette proposition !

La délibération est adoptée à l'unanimité

37) Election d'un représentant de la commune au conseil de la communauté urbaine

Monsieur le maire : comme vous le savez, une Communauté urbaine sera formée dès le 1^{er} janvier 2019 à partir de la Communauté urbaine du Havre (CODAH), de la Communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval et de la Communauté de communes Caux-Estuaire.

La commune d'Octeville-sur-mer sera représentée au sein du Conseil communautaire par trois élus communaux. Une jurisprudence du Conseil d'Etat de juillet 2017 a précisé les règles de désignation de ces élus : il préconise ainsi que « *pour déterminer les modalités selon lesquelles sont pourvus les sièges attribués à la commune, notamment lorsqu'il est procédé, entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, à la fusion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, il convient de rapprocher le nombre de sièges de conseillers communautaires attribués à la commune dans le nouvel établissement public de coopération intercommunale du nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général des conseils municipaux. Il n'y a pas lieu de prendre en compte les conseillers communautaires élus entre deux renouvellements généraux dans les conditions prévues au b du 1^o de l'article L. 5211-6-2* » (Conseil d'État, 12 juillet 2017, n°408303).

Cette jurisprudence implique que les deux conseillers communautaires élus lors des dernières élections municipales (Jean-Louis ROUSSELIN et Françoise DEGENETAIS) sont donc automatiquement désignés au futur conseil communautaire.

Il nous appartient donc de désigner le troisième conseiller communautaire.

Les modalités d'élection sont les suivantes :

- scrutin de liste à un tour sans adjonction ni suppression de noms (une liste avec un seul nom est possible);
- sans modification de l'ordre de présentation ;
- chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- répartition des sièges entre les liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, M. Alain RICHARD est élu conseiller communautaire.

38) Adoption d'un avenant au marché de travaux d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de voirie

Monsieur le Maire : lors de sa séance du 27 septembre 2013, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché public pour les travaux d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de voirie.

Je vous propose de prendre un avenant n° 1 à ce marché, de façon à permettre l'augmentation du montant maximum annuel du marché initial. Ce montant maximum passerait à 650 000 € HT, soit une augmentation de 30 %.

L'ensemble de ces moyens entraîne des modifications du montant du lot :

Montant initial du lot 1	Avenant n° 1	Nouveau montant	% de variation
500 000 € HT	150 000 € HT	650 000 € HT	+ 30 %

Le montant total des prestations après le présent avenant est ainsi porté à la somme de sept cent quatre vingt mille euros TTC (TVA à 20 %).

La délibération est adoptée à l'unanimité

39) Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Monsieur le maire : j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez donnée lors de la séance du conseil municipal du 14 avril 2014 :

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine	ISS	570 € HT	Du 25 septembre 2018 au 24 septembre 2019 - 1 an reconductible 2 fois 1 an
Remplacement des menuiseries extérieures au gymnase de l'espace du Littoral	ALPHA FERMETURE	38 795 € HT	Du 10 octobre 2018 jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Réalisation d'une sculpture en fers à cheval représentant un cavalier sur son cheval	ALAIN CARPENTIER	6 500 € HT	Du 31 octobre 2018 jusqu'au 31 mai 2019
Travaux de mise en sécurité des passants de l'Eglise d'Octeville sur Mer	CABINET JAMAIN	39 400 € HT	du 5 novembre 2018 jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'une cuisine centrale Lot 3 : Bardage bois - Modification de la charpente, de la couverture et du chéneau	MENUISERIE VAUTIER	- 2 839,21 € HT	
Construction d'une cuisine centrale Lot 7 : Panneaux agroalimentaires Ajout de 11m ² de cloisons dans les locaux positifs, une porte pivotante semi-isotherme	ISONORD	1 668 € HT	
Construction d'une cuisine centrale Lot 10 : Equipements de cuisine Modification des rayonnages des zones vins/produits d'entretien, suppression d'un rayonnage RA10, suppression d'une palette, ajout d'un siphon 20x20 dans le local échangeur	GIFEC	- 775,40 € HT	
Construction d'une cuisine centrale	EIFFAGE ENERGIE THERMIE	4 022,80 € HT	

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Lot 13 Plomberie Mise en conformité des espaces de cuisine, ajout d'une ventilation primaire et modification d'un équipement BOOSTHERM			
Construction d'une cuisine centrale Lot 11 : Electricité Ajout d'un prise de courant étanche, d'un éclairage avec détecteur de présence, d'une alimentation cordon chauffant et d'une alimentation thermostat en attente dans faux plafond, d'une alimentation soupape de décompression en attente dans faux plafond, et d'une mise à la terre du siphon supplémentaire	DOMUS	1 820 € HT	

Le conseil municipal prend acte.

INFORMATIONS DIVERSES

Alain RICHARD :

La Codah a mis en place en 2011 12 **itinéraires de randonnées** sur les territoires des 17 communes. Ces chemins d'intérêt communautaire sont tracés, balisés et entretenus par la communauté d'agglomération. C'est l'office du tourisme communautaire qui en assure la promotion. La véloroute du littoral, gérée par le département, n'en fait pas partie. A Octeville arrive une boucle qui vient de Fontaine la Mallet.

Les **transports** de la Codah : rien à signaler du côté des transports scolaires mais il y a du nouveau concernant les transports urbains : des modifications importantes ont lieu sur l'itinéraire de la ligne 13 à partir d'aujourd'hui. En effet, il y a de fréquents retards allant jusqu'à 6 minutes sur l'itinéraire Octeville – Terminus du tramway – Fontaine la Mallet – Montivilliers. Pourquoi ces retards ? c'est à cause des difficultés pour le midibus de s'engager sur la RD940 au niveau du stop en haut de la rue Auguste Lecomte aux heures de pointe. Quelles sont les conséquences de ces retards ? La correspondance avec la LER à Montivilliers est parfois ratée. Certains Octevillais, par exemple, arrivent en retard à des rendez-

vous à l'hôpital Monod. Pour y remédier, il a été nécessaire d'annuler le circuit retour entre le terminus du cimetière et le stop en haut de la rue Auguste Lecomte, et de supprimer les arrêts Huart et Auguste Lecomte côté judo dans le sens nord-sud, vers Le Havre. Maintenant donc, après le terminus « Littoral » situé près du cimetière, le midibus part vers le rond- point des pêcheurs pour retrouver rapidement la RD940 direction Le Havre.

Pour se rendre au Havre ou à Montivilliers, les Octevillais devront prendre le bus aux arrêts Auguste Lecomte et Huart dans le sens sud-nord. Celui-ci les emmènera au terminus, duquel ils repartiront 3 minutes plus tard. La CTPO a mis une affichette sur les poteaux des 2 arrêts supprimés invitant les usagers à traverser la chaussée pour se rendre à l'arrêt situé en face. Cette modification est en service depuis aujourd'hui.

Avez-vous des questions ?

Franc succès du service LiadeNuit utilisé par les noctambules et les personnes travaillant en horaires décalés ce qui est assez inattendu. Des Octevillais utilisent LiadeNuit.

Concernant la nouvelle organisation des dessertes de la zone industrielle, les résultats sont très positifs après seulement 2 mois d'exploitation : 2 fois moins de bus, on transporte 15 à 20% de clients en plus tout en faisant 45% de km en moins. La réservation par smartphone fonctionne très bien. La Codah a fait une grosse économie tout en améliorant le service !

La Codah a mis en service un système de location de vélos. Des locations longue durée sont possible. 160 vélos électriques neufs arrivent en janvier. Ca devrait intéresser de nombreux Octevillais !

Globalement, la fréquentation des transports urbains de la Codah est croissante : il y a actuellement 100.000 voyageurs par jour dont 45.000 pour le tramway. Le nombre d'abonnés est en augmentation. 2300 tickets sont achetés par SMS chaque semaine, surtout pour le tramway. Vous vous rappelez, je vous avais expliqué qu'on pouvait prendre un billet avec son smartphone en tapant 1H et en envoyant le SMS à 93333. C'est très pratique. La réponse est quasi immédiate et si un contrôleur vient vous contrôler, vous n'avez qu'à lui montrer le SMS que vous avez reçu en retour. D'ailleurs, quand ils montent dans le tramway, les contrôleurs savent à l'avance combien de voyageurs ont pris un ticket par SMS.

Concernant la ligne 13 au départ d'Octeville, la fréquentation a augmenté de 40%. C'est grâce aux plus grands bus et au fait que la fréquence a été divisée par 2 : on a maintenant un bus toutes les 30 minutes en moyenne au lieu de 55 minutes avant.

Une rapide statistique sur les motorisations des voitures utilisées par les Octevillais : 55.5% roulent en diesel, 44.0% en essence et 0.5% en électrique.

Le 9 novembre, dans le cadre du **centenaire de l'armistice 14-18**, avec 9 enfants du CMEJ, Michèle Gautier adjoint en charge du CMEJ et Michel GRIEU, président de la section locale des Anciens combattants, nous sommes allés à Paris déposer une gerbe sur la Tombe du Soldat inconnu, au Nom du peuple d'Octeville reconnaissant. Avec les enfants et Michèle Gautier, nous sommes aussi allés visiter l'exposition sur le 1^{er} conflit mondial au Musée des armées aux Invalides.

Le 11 novembre, nous avons eu une très belle commémoration des 100 ans de la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale, avec une cérémonie religieuse à l'église et une commémoration émouvante aux Monuments aux Morts. Les 92 Octevillais Morts pour la France ont été nommés 1 par 1. Chacun des 9 enfants du CMEJ a ensuite pris 1 bouquet de 10 œillets rouges correspondant à 10 Octevillais dont le nom venait d'être cité. L'enfant a déposé son bouquet dans une vasque disposée au pied du Monument 1914-1918. Merci à Michèle Gautier, l'adjointe en charge des enfants du CMEJ, merci également à Françoise DEGENETAIS, 2^{ème} adjointe, pour avoir assuré, comme d'habitude, la décoration des tables pour le vin d'honneur et merci enfin au personnel communal, qui était impliqué de près ou de loin dans l'organisation de cette grande et belle manifestation.

Les **ACPG** ont organisé aujourd'hui même leur sortie annuelle à Neufchâtel en Bray.

Le **CJO** a organisé en octobre un grand voyage en Australie. C'était un grand succès. Comme d'habitude, le CJO sera présent pendant le marché de Noël, son chalet sera à côté de celui des pompiers. Il organisera son 2^{ème} réveillon de la St Sylvestre le 31 décembre. Nous avons arrêté les inscriptions à 149 personnes, car c'est la capacité maximale de la salle Michel Adam pour ce genre de soirée dansante. Cette année, on aurait pu être 220. De nombreuses personnes seules sont venues s'inscrire comme l'année dernière. L'assemblée générale du CJO aura lieu le 25 janvier et la 15^{ème} Nuit du jumelage le 9 février. Le CJO organisera du 7 au 14 juin un voyage en Sicile de l'ouest. Dans le cadre du jumelage, cette partie de l'île est difficile d'accès depuis Furci Siculo, notre ville jumelle qui est située à l'est.

Nos amis anglais ont été plusieurs à nous envoyer des messages de sympathie à la suite des événements à Paris et en France le 1^{er} décembre.

Le CJO vient de fêter les 15 ans de son association avec une escapade à Paris : la Tour Eiffel et une mini croisière sur la Seine étaient au programme.

A propos de la **fibres optique**, le déploiement sur la commune avance bien. On est toujours dans les délais : fin 2020, le dernier Octevillais aura la fibre chez lui. Tous les Octevillais auront la fibre, sauf, bien sûr, ceux qui la refuseront. Nous avons inauguré une des 8 armoires de fibre optique le 21 novembre. Des explications techniques nous ont été données. Le 29 novembre, vendredi dernier, nous organisons une seconde réunion publique avec 11 techniciens de l'opérateur Orange. La première avait eu lieu le 24 janvier. Ce sera probablement la dernière bien qu'Orange nous propose d'en faire une troisième à mi-parcours. Mais, à mon avis, la 3^{ème} serait essentiellement commerciale et je souhaite maintenir l'ensemble des fournisseurs d'accès à l'internet sur un pied d'égalité.

Vendredi dernier, dans la salle Michel Adam, il y avait 3 ateliers. Dans le 1^{er} atelier, chacun pouvait prendre connaissance de la situation de sa maison ou de son appartement par rapport au passage de la fibre et avoir ainsi une réponse plus précise à la question que tous les Octevillais se posent : quand aurai-je la fibre ? Dans le second atelier, il y avait 2 panneaux qui expliquaient en quoi consisterait le raccordement entre son propre ordinateur et la boîte de répartition située sur le domaine public. Plusieurs Octevillais habitant l'une des zones en vert du plan que je vais vous montrer, ont pu se rendre vendredi dernier

dans le 3^{ème} atelier pour voir la démarche à suivre pour passer d'un abonnement ADSL à un abonnement fibre. Certains ont aussi pu prendre rendez-vous avec un technicien. 180 Octevillais ont fait le déplacement et participé aux ateliers. Ils ont aussi marqué leur intérêt pour ce nouveau vecteur de communication très performant.

Mercredi 6 janvier, ce sera l'Hommage aux Morts pour la France en AFN. Rendez vous à 16h 00 au cimetière. Le conseil municipal a déjà reçu une invitation.

Le mardi 8 janvier, nous aurons la cérémonie des **Vœux du maire** aux personnalités. Le lundi 14 janvier, le maire adressera ses vœux au personnel.

Marie-Claude CRESSANT :

- le téléthon débute dimanche.

Françoise DEGENETAIS :

- la Banque alimentaire s'est déroulée la semaine dernière ;
- la distribution du bon des aînés a eu lieu la semaine dernière.

Daniel COIGNET :

- les travaux de la cuisine centrale ont un peu de retard et devraient se terminer vers le 15 avril ;
- rue Asselin de Villequier : la salle de catéchisme et les anciens locaux de la voirie ont été démolis ;
- les travaux de l'école des Lutins sont terminés (pose d'une VMC double flux) ;
- les travaux de sécurisation de l'église débutent demain matin.

Didier GERVAIS :

Etat comparatif de la délinquance des 10 premiers mois 2017 - 2018
Chiffres fournis par la police nationale.

<u>Infractions :</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Vols avec violences	1	1
Vols avec effractions	34	28
Vols de véhicules	5	9
Vols à la roulotte et accessoires	5	15
Vols de deux roues motorisés	3	1
Dégradations volontaires	10	8
Total de la délinquance de voie publique	58	62
Total de la délinquance générale	106	113

Gros travaux de voirie :

- la 5^{ème} tranche de la rue d'Ecqueville, avec la création d'une zone de croisement à hauteur des numéros 32 bis et 34 ;
- l'impasse des Primevères

La seconde tranche de la vidéoprotection :

- les 15 nouvelles caméras sont opérationnelles depuis le 5 novembre ;
- sur renseignements, le visionnage de l'enregistrement des caméras a permis d'identifier un véhicule volé avec trois individus suspects à bord. Ces personnes se rendaient au « Café blanc », pour y commettre un vol par effraction. Identifiés, les auteurs ont été interpellés après avoir été mis en fuite suite à une tentative de vol par effraction à Montivilliers.

Frédérique VAUDRY :

- les deux conseils d'école ont eu lieu : à Jules Verne, le directeur va demander une ouverture à la prochaine rentrée. L'école compterait une moyenne de 28 élèves par classe si on avait une ouverture ;
- l'AFO compte 490 adhérents ;
- SCO a fêté ses 90 ans.

Thierry LAFFINEUR :

- rien à signaler.

<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Françoise CHARLES :

- un ordinateur rame à la Poste : entraine une lenteur des opérations. La confidentialité est mise à mal par l'attente.
- les jeux pour enfants de la place Foch sont très fréquentés. Ils ne sont pas en très bon état. Pourrait-on faire quelque chose sur le terrain Barriau pour faire face à la demande ?
- les riverains de la ferme Lecoq (rue René Raas) ont reçu un document d'information dans leur boîte aux lettres, mais ne connaissaient pas le projet.

Jean-Louis ROUSSELIN : il va falloir qu'on commence à travailler sur l'aménagement de la maison Barriau. Concernant la ferme Lecoq, j'ai exigé du promoteur qu'il annule la concertation en cours, car il ne respectait pas le cadre fixé par la délibération. Une nouvelle concertation sera engagée à la rentrée de janvier 2019.

Sandrine LEBARON : peut-on être prévenu quand la cafétéria de l'Espace du Littoral est louée pour des cérémonies funèbres ?

Jean-Louis ROUSSELIN : on n'a pas de salle disponible (sauf à annuler des activités en cas d'obsèques) et on doit mettre cette cafétéria à disposition des familles. Je préférerais

qu'il en aille autrement, mais la situation perdura jusqu'à la livraison de l'espace culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.